

a vendu pour \$100,000 de moulins à battre depuis le printemps, dont six machines à vapeur.

Le rendement des grains et foir a été cette année pour le district d'Iberville au-dessus de la moyenne.—*La Voie du peuple*

Nettoyage des bouteilles avec du plomb de chasse.—On ne saurait trop s'élever contre l'habitude qu'ont certaines personnes de se servir du plomb de chasse pour nettoyer les bouteilles, sans vérifier, avant de les remplir de nouveau, s'il n'en reste pas quelques grains. Un habitant de Bourges (département de Cher, France) M. Baresté, s'est empoisonné récemment en buvant d'une liqueur contenue dans une bouteille dont le fond renfermait une dizaine de grains de plomb qui s'étaient peu à peu, sous l'action du liquide, transformés en carbonate.

Exportation du bétail en Angleterre.—Voici ce que nous lisons dans la Revue commerciale du *Courrier de Montréal*, en date du 29 septembre: L'exportation des bestiaux pour l'Angleterre et l'Ecosse continue sur une large échelle. Pour la semaine se terminant le 20 septembre, elle s'est élevée à 1119 bœufs; 3714 moutons et 32 chevaux; les prix restent sans changement.

RECETTES

Emploi des feuilles de vignes.

Presque partout on laisse perdre les feuilles de vignes que l'on pourrait cependant utiliser, car c'est une excellente nourriture pour les bêtes à cornes et pour les moutons. L'expérience a démontré qu'elles sont toniques et ramènent ces dernières lorsqu'elles sont disposées à la cachexie aqueuse, connue sous le nom de *pourriture*. Ces feuilles peuvent être ramassées après la vendange et gardées pour s'en servir au besoin, en prenant, pour les conserver, les mêmes précautions que pour les foin.

Cette recette, il y a quelques années, pouvait ne pas recevoir son application ici; mais comme la culture de la vigne prend déjà une grande extension, il importe de savoir que les feuilles des vignes peuvent être utilisées avec avantage pour les animaux.

Moyen de faire disparaître les verrues.

On fait une dissolution de vinaigre et de sel autant que le vinaigre peut en prendre, puis on fait une petite égratignure à la verrue et on la lave de temps en temps avec le vinaigre; au bout de quelques jours la verrue disparaît complètement.

A VENDRE

Blé d'automne de Québec, rendant vingt pour un

Prix: \$1 le pot; 50 centins la pinte.

Expédié franco par la maille. Adressez:

L'ABBE PROVANCHER,

CAP-ROUGE, P. Q.

11 Septembre 1179.

TRAITÉ PRATIQUE,

SUR

L'élevage des moutons en Canada.

PAR

M. Eugène Casgrain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra un immense service, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leur troupeau de moutons.

Ce petit traité est en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* et chez J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, St. Roch de Québec; C. Crémazie, libraire, rue Buade, Québec.—Prix du volume, 18 centins.



AVIS

Le neuf octobre prochain, sur le terrain de l'exhibition qui aura lieu à St. Denis, sera vendu au plus haut enchérisseur, le cheval "Young Messenger" appartenant à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska. Ce cheval est actuellement en la possession de M. Auguste Casgrain, de la Rivière-Quelle.

Sté. Anne de la Pocatière, 18 septembre 1879.



STE. ANNE, RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Sté. Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est, et de l'ouest VENDREDI, le 10me jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Sté. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécifications des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résidant à Sté. Anne, le et après SAMEDI, le 27me jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres; et de plus, un mandat de banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux, aux prix et aux conditions spécifiées dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour le dû accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de cinq par cent, sur la somme totale du contrat, dont le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt-dix par cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux.

Ottawa, 29 août 1879.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT,